



Les districts sauvent leur peau, mais tous pourraient ne pas survivre

CONSTITUANTE • *Le maintien des districts a été décidé à une courte majorité. Mais vu les réformes administratives en cours, leur nombre n'a pas été fixé. On ne sait jamais!*



JEAN GODEL

Maintien ou suppression des districts administratifs: la Constituante a opté hier pour un *statu quo* susceptible d'évoluer! Une thèse majoritaire, une autre minoritaire et pas moins de six amendements ont permis de passer en revue les diverses géométries applicables au canton.

Façon «pavé dans la mare», la thèse de majorité défendue par le président de la commission Laurent Schneuwly (dc, Corpataux-Magnedens) propose la suppression pure et simple des districts, bien que par étapes et sur 10 ou 15 ans. Ne resteraient que des communes en nombre réduit (par l'effet des fusions) et aux tâches renforcées (meilleure proximité des services). «Les districts, sans personnalité juridique (réf: donc sans pouvoir décisionnel), perdent de leur influence au profit des associations intercommunales, justifie Laurent Schneuwly. Cette thèse fait des communes le noyau central de la nouvelle structure territoriale.»

En face, la thèse de minorité: le territoire serait subdivisé «en districts administratifs». Ça ne fait pas l'effet d'une bombe, mais ça cache une nuance de taille par rapport à la situation actuelle: on ne fixe pas le nombre de districts, ce qui laisse la porte ouverte à une évolution, au fil des réformes. C'est cette thèse qui l'emportera au final par 58 voix contre 54 à la thèse de la majorité (3 abstentions). Mais auparavant, il aura fallu écumer les amendements.

C'est celui d'Erika Schnyder (s, Villars-sur-Glâne) qui aura tenu la corde le plus longtemps. Finissons-en avec les districts, lesquels ont «montré leur limites!» La socialiste propose un canton subdivisé en communes, agglomérations et régions. C'est flexible et ça tient mieux compte de l'intérêt des communes, argumente-t-elle.

5 RÉGIONS OU 5 DISTRICTS?

La proposition battra par 57 voix contre 28 (et 30 abstentions!) celle du PCS défendue par Peter Jaeggi (Schmitt): un canton sans districts mais fait de 3 à 5 régions, chacune dotée d'un parlement et représentant environ 70 000 habitants. Une



Pour la vice-présidente Rose-Marie Ducrot (ici avec son voisin de perchoir Christian Levrat), opter pour un nombre réduit de districts, c'est supprimer à terme les plus petits d'entre eux. «Machiavélique!», dira-t-elle. VINCENT MURTHA

formule proche de celle défendue par son voisin de parti Joseph Rey (Fribourg). Avant de passer à la trappe, cette «formule régions» avait gagné contre celle d'André Schoenenweid (dc, Fribourg) qui roule, lui, pour 3, 4 ou 5 districts. «Cette formule a le mérite d'offrir une égalité de traitement entre citoyens, en répartissant mieux des services de qualité», estime A. Schoenenweid.

Toujours en course, l'idée des socialistes l'emportera sur celle, quasi obsessionnelle, des radicaux qui, par Philippe Remy (Bulle), demandent de ne pas faire figurer dans la Constitution la question de la division du canton en districts: «Tout cela va trop vite. Attendons que les réformes administratives passent la rampe! Au législatif de statuer!»

C'est contre la thèse de minorité (des districts non quantifiés) que les socialistes se casseront les dents, par 67 voix contre 48. Une thèse défendue par les UDC unanimes, les radicaux et une majorité des PDC. Pour Jean-Marie Masset (r, Montbrelloz), «la structure Etat-districts-com-

munes, d'une grande lisibilité pour le citoyen, remplit parfaitement sa mission». Des régions et des agglôs? Cela va contre le renforcement souhaité de l'autonomie des communes, estime Reynold Pauchard (dc, Progens), grand défenseur de l'attachement des régions périphériques aux districts.

RATS DES CHAMPS BIEN PORTANTS

Même registre chez Rose-Marie Ducrot (dc, Châtel-St-Denis), pour qui «les rats des champs ne se portent pas si mal». La vice-présidente craint qu'avec des régions/districts en nombre réduit, on ne se retrouve avec une nouvelle fracture, entre ville et campagne celle-là. Et puis, on attendait l'ancien préfet Placide Meyer (dc, Bulle), porte-parole d'une majorité du PDC: «Les districts sont une réalité bien plus vivante que ce qu'on imagine d'une simple circonscription.» Et de faire remarquer que les associations régionales de communes ne sont rien d'autre, selon lui, que des régions.

Dans cette «symphonie préfectorale», des fausses notes ont percé, is-

sues des partisans de la fin des districts: «Ne confondons pas identité et district!» tonne Carmen Buchiller (ouv, La Tour-de-Trême). Qui se plaît à démonter l'argument de proximité: «Ces services de proximité n'incombent pas aux préfectures mais aux services décentralisés de l'Etat.» Pas d'amalgame, donc! L'enracinement identitaire n'aurait rien à craindre de la suppression des districts, enchaîne Bernadette Hänni (s, Morat).

Moritz Boschung (dc, Guin) stigmatise «150 ans de tradition» qui ont conduit à l'identification de la préfecture au district: «Supprimons ce vieux reliquat». Aux communes (renforcées) de remplir pleinement leurs tâches, dont les services de proximité. Olivier Suter enfin (cit, Estavayer-le-Gibloux) ramène le canton à ses justes dimensions: un quadrilatère de 65 km sur 40... «Ne le divisons pas, mais fusionnons les districts en un canton uni et fort!» Au vu du score serré du vote final (58 à 54, 3 abstentions), les jeux ne sont pas encore faits. JnG

Le problème d'autonomie des communes remet sur le tapis le taux d'impôt unique

CONSTITUANTE • *Comment tendre vers plus d'équité entre les communes? Le taux d'impôt unique, objet de débats mouvementés, ne serait pas le meilleur outil. L'importance des associations de communes quelque peu oubliée...*

«Le taux d'impôt unique va à l'encontre de l'équité entre les communes.» Frédéric Sudan (r, Bulle) met le doigt sur la problématique centrale autour de laquelle les constituants se sont déchirés hier: le taux d'impôt unique est-il le bon outil pour aboutir à une équité entre communes? Résultat du match: défaite cinglante pour les défenseurs du taux unique par 81 voix contre 32. En point de mire, l'autonomie des communes. Selon Rose-Marie Ducrot (dc, Châtel-Saint-Denis), ce système enlèverait une marge de manœuvre importante aux communes: «Comment mettre en œuvre une politique valable si le canton décide des recettes avec ce taux unique, alors que ce sont les communes qui décident des dépenses?»

Par ailleurs, la question de la péréquation financière n'est pas dissociable du débat, puisqu'elle prend en

compte de manière globale la redistribution des ressources: «Le modèle de taux fixe fonctionne avec celui de péréquation financière», relève Yvonne Gendre (s, Avry-devant-Pont). «Il est bon que les constituants appellent à l'Etat que la péréquation financière horizontale est une tâche urgente et importante à remplir, alors qu'on en parle depuis 20 ans», souligne Rose-Marie Ducrot.

OUTIL POUR LA SOLIDARITÉ

Du côté de la gauche, même si elle n'est pas unanime, certains veulent croire que ce taux unique contribue à une meilleure égalité entre les communes. «Le taux unique pose la première pierre aux réformes territoriales, en donnant plus de force aux communes», explique Gaétan Emonet (s, Remaufens). Josef Vaucher (s, Fribourg) insiste sur la nécessité d'influer un sentiment de solidarité:

«On se brise sur l'écueil de l'égoïsme sacré des grandes communes. Si cet égoïsme était remplacé par la solidarité, on aurait fait un grand pas vers la péréquation financière.» Alors que Bernadette Haenni (s, Morat), porteuse officielle de l'avis socialiste, propose de biffer le catalogue qui énonce les domaines particuliers d'autonomie communale. La fixation des impôts faisant partie intégrante de ce catalogue.

«Avec le taux unique, les communes n'auraient aucune incitation à être économes», lance Ueli Johner (udc, Chiètres), reflétant ainsi l'avis de l'UDC qui rejette le taux unique.

LES LAISSÉES-POUR-COMPTÉ

Autre sujet au cœur des débats sur l'autonomie des communes: les associations de communes. Christian Levrat (s, Vuadens) a relevé le manque de solutions proposées pour ces enti-

tés qui prennent de plus en plus d'importance: «La moitié des tâches des communes fribourgeoises sont déléguées à ces associations, mais on constate un déficit démocratique quant aux décisions, ainsi qu'une dissolution de l'autonomie communale, tant au niveau financier que fonctionnel.» Pour le PS, il faut définir plus clairement ces associations.

«On doit leur donner une responsabilité exclusive parallèlement aux communes, des ressources financières propres ainsi que des autorités législatives et exécutives», remarque Christian Levrat, en précisant la nécessité d'accorder des droits similaires à toutes les communes. En outre, il propose de créer un petit groupe de travail pour donner une structure précise à ces entités intercommunales. Une manière de pallier les lacunes du travail de la commission chargée de ce dossier... SB

MAIS ENCORE...

Membre à part entière ou pas?

TROISIÈME ÂGE • «Dans toutes les circonstances de la vie, les personnes âgées, en tant que membres à part entière de la société, ont droit à la participation, à l'autonomie, à la qualité de vie et au respect de leur personnalité.» Cette thèse, proposée au chapitre des buts sociaux, a du bon. Mais la mention «en tant que membre à part entière de la société» en a choqué plus d'un. Pour le jeune Christian Pernet (cit, Lessoc), elle est tout simplement discriminatoire. La proposition du groupe citoyen de biffer la mention en question est partagée par les socialistes et les démocrates-chrétiens. Les radicaux, plus tranchants, proposent carrément de refuser la thèse. «N'affaiblisons pas les personnes âgées en les catégorisant de la sorte», lance Frédéric Sudan (Bulle). Et voilà que du banc du PCS surgit Joseph Rey (Fribourg): du haut de ses 86 ans, le doyen de la Constituante estime que la mention incriminée a entièrement sa place dans cette thèse. «Trop souvent, les personnes âgées sont considérées comme séniles.» Il ne sera suivi que par une poignée de constituants. Au vote, l'amendement du groupe citoyen passe haut la main par 63 voix contre 24. Dans les mêmes proportions, il écrase la proposition des radicaux. KP

Du rire... au pire

AVERTISSEMENT • «Nous sommes un peu le petit frère que le Grand Conseil ne voulait pas. Nous devons éviter de lui piquer ses jouets.» Ne pas prendre la place du législateur, tel est le message qu'Alain Berset (s, Belfaux) a ainsi voulu faire passer à ses collègues. Une thèse prévoyait en effet d'imposer un Conseil général aux communes de plus de 2500 habitants. Le président de la commission initiatrice de cette idée a suivi le conseil avisé d'Alain Berset, renvoyant ce problème à la loi.

ÉPIDÉMIE • «Les communes n'ont souvent plus que le choix entre la peste et le choléra.» Michel Bavaud (cit, Treyvaux) a ainsi imagé la grande marge de manœuvre des communes en situation financière critique: hausse d'impôts ou mise sous tutelle.

AMABILITÉ • «Nous constatons avec un certain plaisir qu'il aura fallu au groupe socialiste deux sessions et demie pour se rendre compte de la différence entre une Constitution et une loi.» Denis Boivin (r, Fribourg) a complimenté les socialistes qui, pour une fois, proposaient de biffer une thèse invoquant l'argument habituel des radicaux: «Cette thèse n'a pas sa place dans une Constitution.»

«I had a dream...»

COMMUNES • «J'ai fait un rêve: le canton de Fribourg se divisait en huit communes.» C'est ainsi que Michel Bavaud (cit, Treyvaux), inspiré par Martin Luther King, a présenté une proposition très sérieuse. Partager le canton en huit grandes communes: les sept districts et le Grand Fribourg. «Il est de plus en plus difficile de trouver des candidats pour les Conseils communaux et les élus sont découragés», dit-il. 38 constituants ont tout de même opté pour sa proposition lors du vote, même si elle n'a pas passé la rampe. «Vous en reparerez probablement dans 50 ans, mais vous pardonneriez sûrement mon absence», a conclu le retraité. SB

PUBLICITÉ

C'est la saison pour planter les
ROSIERS

Première
qualité
Grand choix
Prix
avantageux

Marcel Brühlart
Pépinières
3186 Düdingen
Mariahill ☎ 026 493 12 13

17-558586